Lausanne et région

Urbanisme

Des propriétaires vont faire les frais du bétonnage

Les zones agricoles sacrifiées pour le développement lausannois doivent être compensées. **Certaines parcelles** sont déclassées

Alain Détraz

Classées entre la zone agricole et la zone à bâtir, les zones intermédiaires laissaient à leurs propriétaires l'espoir d'un avenir serein. Souvent perçue comme un seuil avant de voir son terrain devenir constructible, la zone intermédiaire vient pourtant de jouer un tour à un premier propriétaire. Celui-ci fait les frais de l'essor urbanistique de Lausanne en voyant son terrain reclassé en zone agricole. En vertu de l'obligation de compenser les terres agricoles bétonnées par l'expansion de la ville, cette décision communale lui enlève toute chance d'y construire un jour une maison, ou de vendre son bien à un bon prix. D'autres pourraient subir la même mésaventure.

«Je trouve un peu fort que Lausanne fasse payer à un privé son urbanisation», proteste Michel Hanhardt. Copropriétaire d'une parcelle de quelque 3000 m² à proximité de Vers-chez-les-Blanc, il conteste la décision lausannoise de classer son terrain en zone agricole, dans le même temps que la vaste parcelle communale voisine.

Une première

Juste en dessous, de l'autre côté de la route, un petit quartier résidentiel s'est pourtant développé. De quoi laisser entrevoir que, un jour, son terrain aurait pu devenir constructible. «Oui, je suis floué d'un enrichissement potentiel, dit le propriétaire. Soit le terrain reste inconstructible et vaut 2 fr. le mètre carré, soit il est constructible et en vaut 500.» Là n'est pas l'essentiel de son combat: «Mon père a acheté ce terrain dans les années 1940, je ne fais pas de la spéculation», assure-t-il. Michel Hanhardt compte bien se défendre. «Lausanne fait de la politique, eh bien moi je ferai du droit», dit-il, persuadé que la décision communale est «un test», une première qui pourrait toucher d'autres propriétaires dans la même situation.

C'est ce que pensent certains conseillers communaux lausannois, qui l'ont exprimé en plénum. L'aile droite du Conseil a - vaine-



Michel Hanhardt estime que son «talus» n'est pas cultivable en raison de la pente et d'une trop fine couche de terre recouvrant la molasse. FLORIAN CELLA



ment - contesté la décision soutenue par le municipal libéral-radical Olivier Français.

«Ce cas fera école, car il y en aura d'autres», lance Jean-Luc Chollet (UDC), critiquant cette «vaudoiserie créée dans les années 1980» que sont les zones intermédiaires. Du côté du PLR, trois élus ont tenté de défendre la propriété privée. Leur municipal n'a rien lâché pour autant. «On essaie de toucher le moins de parcelles privées possible», défend-il. Pour Olivier Français, la zone foraine au nord de la ville s'est déjà trop développée par rapport aux attentes du Canton. «On doit en-

core urbaniser plus de 63 hectares et on n'a une solution de remplacement que pour 49», rappellet-il. C'est que la Confédération impose que les terres agricoles bétonnées doivent être compensées. Ainsi, le boom de la construction a sa contrepartie. «Beaucoup de communes ont trop de zones à bâtir, qui devront être redimensionnées», prévient Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial (SDT). Lausanne est dans ce cas et le chef de service estime que la Ville devra restreindre ses zones à bâtir dans les cinq prochaines années, notamment dans la zone foraine.

Une sorte de nouveau Plan Wahlen

 L'obligation de protéger les terres cultivables en compensant le bétonnage vient de Berne. Depuis 1992, la Confédération protège un contingent de terres «convenant le mieux à l'agriculture». Ces surfaces d'assolement constituent 40% des surfaces agricoles de Suisse, soit plus de 438 000 hectares. Cette mesure fédérale vise à assurer l'approvisionnement du pays en cas de crise grave. Une sorte de Plan Wahlen comme celui mis en place durant la dernière guerre pour assurer l'autosuffisance de la

Suisse. Berne et Vaud comptent les plus grosses réserves de terres cultivables protégées. Ainsi, pour respecter ce plan, le Canton se doit d'imposer que les terres agricoles mangées par l'urbanisme soient compensées. C'est ainsi que les terrains classés en zone intermédiaire tendent à disparaître. Soit ils deviennent constructibles, soit ils sont classés en zone agricole au titre de compensation. Si la déception est compréhensible pour les propriétaires de zone intermédiaire, qui s'attendaient à

pouvoir construire un jour, la démarche vise l'intérêt public. C'est ce qu'expliquent les autorités. Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial: «Lorsque Lausanne aura réalisé tous les projets prévus dans le projet d'agglomération, elle aura épuisé ses capacités à compenser la perte de terres cultivables. C'est, par exemple, dans ce cadre que la réserve du canton - quelque 700 hectares - pourra être utilisée puisqu'il s'agit de projets d'intérêt cantonal ou régional.»

Nouveau patron pour les pompiers lausannois

Sylvain Scherz prendra la tête du Service de protection et sauvetage. Il remplacera le colonel Jean-Luc Berney, qui part à la retraite

«Je n'aime pas trop la routine.» Svlvain Scherz, 37 ans, devrait être servi. Ce résident de la région d'Avenches vient d'être nommé chef du Service de protection et sauvetage de Lausanne. Il prendra ses fonctions le 1er novembre, jour de la Toussaint. Jolie coïncidence pour celui qui aura aussi l'office des pompes funèbres de la Ville sous sa tutelle.

«Pour ce poste, nous avons mis l'accent sur un profil de négociateur, explique Marc Vuilleumier, municipal en charge du Sport, de l'Intégration et de la Protection de la population. Le service sera encore amené à évoluer à l'avenir, notamment au niveau des relations avec les Communes de la couronne lausannoise et de l'Etablissement cantonal d'assurance.»

Sylvain Scherz, juriste de formation, travaille actuellement comme chef du Service de coopération transfrontalière au Département fédéral des affaires étrangères. «J'ai développé au long de mes années de pompier volontaire un véritable intérêt pour le domaine du secours», note-t-il. Le trentenaire, qui a passé une grande partie de son activité professionnelle dans le service public, souligne aussi son souhait de faire un travail de proximité.

Son futur prédécesseur, le colonel Jean-Luc Berney, prendra, lui, sa retraite à la fin du mois, après vingt ans au service de la Ville. L'intérim sera assuré par le lieutenant-colonel René Bezençon. Marc Vuilleumier tient à rappeler



Sylvain Scherz, futur chef du Service de protection et sauvetage de la Ville

sa parfaite conduite des secours pendant l'incendie des archives à l'avenue de Provence en 2009, qui avait duré dix-huit jours.

Sous l'ère du colonel Berney, trois entités du milieu de la protection de la population; - la Division secours et incendie, la Division groupe sanitaire et la Division protection civil - ont été rassemblées en 2006. A cela est venu s'ajouter l'office des pompes funèbres. «Je vais m'employer à peaufiner les synergies entre ses différentes entités», assure Sylvain Scherz. Son futur terrain de jeu ne se limitera pas aux frontières communales, puisque les pompiers lausannois sont les seuls professionnels vaudois. Ils sont donc souvent appelés à rayonner dans le canton. R.B.

Trois élections tacites dans le Gros-de-Vaud

Les citoyens d'Essertinessur-Yverdon, d'Etagnières et de Mex n'auront pas à se prononcer. Ceux de Morrens auront le choix entre trois candidats

Vingt communes vaudoises profiteront des votations fédérales du dimanche 22 septembre prochain pour compléter leurs exécutifs. Quatre sont rattachées au district du Gros-de-Vaud et les citoyens de trois d'entre elles n'auront pas à choisir entre plusieurs candidats. Un seul s'est en effet inscrit sur les listes électorales dans le délai réglementaire qui se terminait lundi à

C'est notamment le cas à Etagnières, où Denis Chapuisat se retrouve donc élu tacitement. Il succédera au municipal démissionnaire Stéphane Vogel, le 23 septembre prochain.

Même cas de figure à Essertinessur-Yverdon. Alexandre Gygax est la seule personne à s'être montrée

intéressée pour reprendre le poste aue libérera Ueli Leibundgut le 31 décembre prochain.

Enfin à Mex, Gregory Wyss prendra le relais d'Albert Wyss, lui aussi sans passer par les urnes. A noter que le nouvel élu et le démissionnaire n'ont pas de lien de parenté et que ce dernier a déjà quitté son poste après dix années de dévouement pour la commu-

Reste la commune de Morrens, qui sera la seule du district à connaître une élection complémentaire le 22 septembre prochain. Trois personnes se sont en effet portées candidates à la succession de la municipale démissionnaire Laurence Fontana: Katia Cruchon et Zoé Niggeler qui feront liste commune, tandis que Denis Lambelet se présentera séparément.

Si aucun des trois n'atteint la majorité absolue au premier tour, le second tour se déroulera le 13 octobre. Le dépôt des listes sera alors fixé au mardi 24 septembre à 12 h précises. **S.MR**



Paudex Densification du réseau de gaz

Les Services industriels de Lausanne (SIL) ont lancé une campagne de densification de leur réseau de gaz sur la commune de Paudex. Cette opération s'accompagne de mesures simplifiant l'accès au gaz par la prise en charge du raccordement de la conduite principale jusqu'au bouchonnage à l'intérieur du bâtiment. Les habitants de la commune de Paudex qui souhaitent opter pour une chaudière à gaz à condensation, ou remplacer leurs anciennes installations, pourront bénéficier de primes jusqu'au 31 juillet 2014. R.B.

...... Le Brésil à Ouchy

Lausanne Vendredi 16 août prochain, et pour trois jours, la place de la Navigation vivra au rythme du Brésil, à l'occasion de la Fête de la mi-août. Vendredi dès 14 h, samedi dès 10 h et dimanche dès 11 h. Avec buvettes et stands de nourriture. Plus de détails sur www.carnavalausanne.ch. J.DU.

Visite d'abbaye

Montheron Jeudi 16 août à 18 h 30, les amateurs d'histoire peuvent suivre une visite guidée de l'abbaye cistercienne de Montheron (commune de Lausanne), dans les hauts de Cugy. Il y aura au passage une petite démonstration sur les deux orgues, le piano, le clavicorde et l'harmonium. J.DU.

Prilly Du nouveau au parking

Le plan de mobilité de l'administration communale est en vigueur depuis le 1er juillet. Conséquence: le parking du Château, le long de l'avenue du même nom, est réaménagé. Il comporte désormais quatre places pour les visiteurs, qui peuvent stationner gratuitement jusqu'à trente minutes, et une place pour handicapé. Deux voitures Mobility sont aussi à la disposition du public. Un véhicule en permanence, l'autre seulement entre 16 h 30 et 7 h 30. La journée, il est en priorité destiné aux employés communaux. CI.M.

Le chiffre

C'est le nombre de pyramides du Louvre que l'on pourrait remplir chaque année avec les quelque 20 000 m³ de bois produits par les forêts lausannoises. Pour autant qu'on le veuille. Ces forêts représentent par ailleurs 1500 hectares répartis sur le territoire communal, et encore 300 de plus en dehors de celui-ci, pour l'essentiel situés sur les crêtes du Jura vaudois, dans les hauts de Montreux et sur le Plateau. Sur ces 1800 hectares, au total, environ 200 sont laissés vierges de toute intervention humaine. J.DU.